

# Stratégie de non-cession des droits

- La **stratégie de non-cession des droits** consiste à apposer une **licence libre Creative Commons** à ses articles scientifiques. Elle permet de **conserver les droits de diffusion** sans frais
- In english = Rights Retention Strategy (RSS)
- Les **licences Creative Commons (CC)** régissent les conditions de **réutilisation et de distribution des œuvres**. Elles permettent de **ne pas céder les droits patrimoniaux** (droits de représentation et de reproduction) à l'éditeur. Elles fonctionnent à l'échelle internationale

## Pourquoi

- ✓ Déposer sans embargo un texte intégral dans une archive ouverte dès que la version éditeur est en ligne
- ✓ Garder la main sur les conditions de diffusion et de réutilisation des manuscrits
- ✓ Contourner les frais de publication en Open Access (APC)

## Comment

### Utiliser la licence CC BY

La licence « attribution » **CC-BY** est couramment utilisée dans la stratégie de rétention des droits.



**Autorisation** : partager, copier, reproduire, distribuer, communiquer, réutiliser, adapter l'œuvre

**Obligation** : créditer les auteur·es

### Conserver ses droits sur les versions successives de l'article

Version auteur



Version auteur acceptée



Version acceptée pour publication



Version éditeur

**Droits cédés à l'éditeur**

### Où

- 1<sup>ère</sup> page de l'article et/ou
- Remerciements et/ou
- Message d'accompagnement (Cover Letter)

### Négocier avec l'éditeur

**Informez l'éditeur** du recours à la licence CC-BY dès l'étape de **soumission**

### Guide



En cas de doute, posez vos questions à la Doc' : [doc@mines-albi.fr](mailto:doc@mines-albi.fr)  
Consultez le site web : <https://doc.imt-mines-albi.fr/fr>  
Toutes les infos service d'appui à la recherche sur **MIN-IST-A3**

